

**MILLENIMUM OBLIGATAIRE SICAV
RAPPORTS DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2005**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que votre assemblée générale ordinaire a bien voulu nous confier en date du 16 mai 2005 et conformément aux dispositions des articles 258 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à la vérification des états financiers de la SOCIETE MILLENIMUM OBLIGATAIRE SICAV arrêtés au 31 décembre 2005.

Ces états financiers qui font apparaître un actif net égal à 13.090.623 dinars, un capital social égal à 12.472.597 dinars et une valeur liquidative égale à 105,839 dinars par action ont été arrêtés par votre conseil d'administration et relèvent de sa responsabilité.

Notre mission consiste à exprimer une opinion sur la régularité et la sincérité des susdits états financiers et sur l'application des dispositions spécifiques prévues par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Nos travaux de contrôle ont été effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, incluant les épreuves et sondages que nous avons jugés nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligence normale.

Sur la base des diligences accomplies, nous estimons être en mesure de certifier que :

1. Les états financiers ci-joints sont sincères, réguliers et présentent une image fidèle pour tous les aspects significatifs de la SOCIETE MILLENIMUM OBLIGATAIRE SICAV et des résultats de ses opérations pour la période allant du 1 janvier au 31 décembre 2005.
2. Les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sont conformes à celles contenues dans les états financiers ci-dessus indiqués.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Néjiba CHOUK

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIF AUX CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 ET 205
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales, le président ou le directeur général, les directeurs généraux adjoints et les membres du conseil d'administration ne peuvent contracter, avec la société ou avec des tiers, les conventions suivantes à moins qu'ils n'aient obtenu l'autorisation du conseil d'administration et l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires délibérant sur la base du rapport du commissaire aux comptes.

Ces conventions sont :

- Les prêts, avances, subventions, garanties et sûretés sous quelle que forme qu'elles soient au profit des tiers, actionnaires, dirigeants, membres du conseil d'administration et aux conjoints, ascendants, descendants des personnes ci-dessus citées, ainsi qu'à toute personne interposée.

- Les emprunts importants conclus au profit de la société et dont le plafond est fixé par les statuts.

- La location gérance du fonds de commerce.

- La cession du fonds de commerce ou de l'un des éléments qui le composent.

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention rentrant dans le cadre de l'article susmentionné, ait été soumise à l'autorisation du conseil d'administration et devant, selon le même article, être approuvée par l'assemblée générale ordinaire délibérant sur la base d'un rapport que nous devons vous soumettre.

Par ailleurs, et conformément à l'article 205 du code des sociétés commerciales, il convient de vous informer qu'une convention de gestion administrative, comptable et de gestion de portefeuille a été conclue entre MILLENIMUM OBLIGATAIRE SICAV et la COMPAGNIE GESTION ET FINANCE « C.G.F. » ayant des administrateurs communs.

Cette convention, en date du 28 juin 2001, conclue pour une période égale à une année renouvelable par tacite reconduction, prévoit le paiement d'une commission de gestion égale à 0,4% H.T. de l'actif net moyen de MILLENIMUM OBLIGATAIRE SICAV, payable trimestriellement et à terme échu.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 20 juin 2001.
Pour le présent exercice, cette commission s'est élevée à 46.990 dinars T.T.C.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Néjiba CHOUK

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2005
(Unité : en D.T.)

	NOTE	AU 31/12/2005	AU 31/12/2004
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille-titres	3-1	9 163 971	4 235 217
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		454 703	64 522
b - Obligations et valeurs assimilées		8 709 268	4 170 695
c - Autres valeurs			
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3-3	3 945 283	1 076 416
a - Placements monétaires		2 713 479	596 756
b - Disponibilités		1 231 804	479 660
AC 3 - Créances d'exploitation		2 496	1 228
a - Dividendes et intérêts à recevoir		2 496	1 228
AC 4 - Autres actifs		9 666	2 959
a - Débiteurs divers		9 666	2 744
c - Immobilisations nettes		0	215
TOTAL ACTIF		13 121 416	5 315 820
<u>PASSIF EXIGIBLE</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs		21 510	8 628
PA 2 - Autres créditeurs divers		9 283	6 321
TOTAL PASSIF EXIGIBLE		30 793	14 949
ACTIF NET		13 090 623	5 300 871
CP 1 - Capital		12 472 597	5 016 069
CP 2 - Sommes distribuables		618 026	284 802
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		217	32
b - Sommes distribuables de l'exercice		617 809	284 770
ACTIF NET		13 090 623	5 300 871
TOTAL PASSIF EXIGIBLE + ACTIF NET		13 121 416	5 315 820

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2005
(Unité : en D.T.)

	NOTE	DU 01/01/2005 AU 31/12/2005	DU 01/01/2004 AU 31/12/2004
PR 1 - REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES	3-2	455 615	301 482
a Dividendes		31 164	44 755
b Revenus des obligations et valeurs assimilées		424 451	256 727
c Revenus des autres valeurs		0	0
PR 2 - REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	3-4	89 490	58 232
a. Revenus des bons du Trésor		21 865	0
b. Revenus des billets du Trésorerie		44 592	41 645
c. Revenus des certificats de dépôt		14 131	499
d. Intérêts sur comptes courants		8 902	16 088
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		545 105	359 714
CH 1 - CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS		-58 611	-33 172
REVENU NET DES PLACEMENTS		486 494	326 542
CH 2 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		-21 994	-16 659
RESULTAT D'EXPLOITATION		464 500	309 883
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		153 309	-25 113
SOMMES DISTRIBUTABLES		617 809	284 770
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-153 309	25 113
RESULTAT NON DISTRIBUTABLE		-24 302	-13 993
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-17 592	-2 069

Variation des plus (ou moins) values réalisées/ces. titres	-6 231	-11 050
Frais de négociation	-479	-874
RESULTAT NET DE LA PERIODE	440 198	295 890

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2005

(Unité : en D.T.)

	NOTE	DU 01/01/2005 AU 31/12/2005	DU 01/01/2004 AU 31/12/2004
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT			
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>			
a - Résultat d'exploitation		464 500	309 883
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-17 592	-2 069
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-6 231	-11 050
d - Frais de négociation de titres		-479	-874
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		-284 802	-259 728
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		7 634 356	-5 470
a - Souscriptions		15 067 396	9 283 576
- Capital		14 575 700	8 961 200
- Régularisation des sommes non distribuables		137 405	122 116
- Régularisation des sommes distribuables		354 291	200 260
- Droits d'entrée		0	0
b - Rachats		-7 433 040	-9 289 046
- Capital		-7 167 500	-8 952 300
- Régularisation des sommes non distribuables		-64 775	-111 405
- Régularisation des sommes distribuables		-200 765	-225 341
- Droits de sortie		0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET		7 789 752	30 692
AN 4 - ACTIF NET			
a - Début de période		5 300 871	5 270 179
a - Fin de période		13 090 623	5 300 871
AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS			
a - Début de période		49 602	49 513
a - Fin de période		123 684	49 602
VALEUR LIQUIDATIVE		105,839	106,868
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT		4,41%	5,33%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2005

NOTE N°1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MILLENIMUM OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n°88-92 du 2 août 1988 telle que modifiée par la loi n°92-113 du 23 novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

La société a obtenu :

- l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000,

- le visa du prospectus d'émission par le C.M.F. le 26 octobre 2001 sous le n°01.425.

Elle a été définitivement constituée le 22 juin 2001 et a entamé son activité le 21 novembre 2001.

Elle a opté pour un premier exercice social égal à dix-huit (18) mois allant du 22 juin 2001 au 31 décembre 2002.

La gestion de MILLENIMUM OBLIGATAIRE est confiée à la Compagnie Gestion et Finance « C.G.F. » qui est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et de la gestion financière de la société.

En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle égale à 0,4% de l'actif net moyen H.T. de MILLENIMUM OBLIGATAIRE, réglée trimestriellement à terme échu.

La Banque Internationale Arabe de Tunisie « B.I.A.T. » assure les fonctions de dépositaire. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de MILLENIMUM OBLIGATAIRE,

- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la B.I.A.T. perçoit une rémunération calculée sur la base de l'actif net quotidien selon le barème suivant :

- de 0 à 10 millions de dinars : 1% : HT avec un minimum égal à 6.000 D

- de 10 millions à 20 millions de dinars : 0,8% : HT
- plus de 20 millions de dinars : 0,6% : HT

NOTE n°2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de MILLENIUM OBLIGATAIRE sont établis en référence aux dispositions de l'arrêté du ministère des finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables sectorielles relatives aux O.P.C.V.M.

Ces états financiers comprennent les documents suivants :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ces états financiers sont les suivants :

2.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat, les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote détenus par la société sont évalués à leurs valeurs actuelles du 31 décembre 2005 conformément à l'alinéa 3 du paragraphe 17 de la N.C.T. n°17

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les bons du Trésor, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées à leur prix d'acquisition (valeur nominale – intérêts précomptés non échus).

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

2.2. CESSIION DES PLACEMENTS :

Les cessions des placements donnent lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements utilisé lors de la cession est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE N°3 : PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN

3.1. PORTEFEUILLE TITRES :

Le portefeuille titres est arrêté au 31 décembre 2005 à 9.163.971 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	NOMBRE DE TITRES	COUT D'ACQUI- SION	(en dinars)	
			VALEUR AU 31/12/2005	% DE L'ACTIF NET
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :				
- OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE				
* Emprunt obligataire CIL 2002/1	500	20.000	20.841	0,16
* Emprunt obligataire CIL 2002/2	500	40.000	40.704	0,31
* Emprunt obligataire SOTUVER 2002	1.000	100.000	104.833	0,80
* Emprunt obligataire AL 2001/2	1.000	44.000	44.014	0,33
* Emprunt obligataire ATL 2001/2	2.000	80.000	84.360	0,64
* Emprunt obligataire B.T.K.D. 2002	1.000	40.000	40.273	0,31
* Emprunt obligataire CDS 2001	3.000	60.000	60.138	0,46
* Emprunt obligataire GL 2004-1	1.500	150.000	158.438	1,21
* Emprunt obligataire GL 2001-2	500	30.000	30.005	0,23
* Emprunt obligataire SKANES 2003	2.000	200.000	206.515	1,57
* Emprunt obligataire T. FACTORING 2002	6.000	240.000	248.595	1,89
* Emprunt obligataire T.LEASING 2001-2	2.000	80.000	83.698	0,64
* Emprunt obligataire T.LEASING 2002-1	1.000	40.000	40.642	0,31
* Emprunt obligataire T.LEASING 2002-2	3.000	180.000	187.182	1,43
* Emprunt obligataire TOUTA 2002 B	2.550	204.000	207.320	1,58
* Emprunt obligataire AIL 2005-A	1.500	150.000	152.970	1,17
* Emprunt obligataire AIL 2005-B	2.000	200.000	203.961	1,55
* Emprunt obligataire EL MAZRAA 2001	500	40.000	42.256	0,32

- B.T.A. :		1.898.000	1.956.745	14,91
* B.T.A. 7,00% février 2015	500	505.000	529.302	4,03
* B.T.A. 7,00% février 2015	700	704.690	741.023	5,65
* B.T.A. 7,00% février 2015	100	100.100	105.860	0,80
* B.T.A. 7,00% février 2015	700	706.790	741.023	5,65
* B.T.A. 7,00% février 2015	1.000	1.011.200	1.058.604	8,07
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	1.000	1.009.500	1.083.851	8,26
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	700	763.000	758.696	5,78
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	500	541.000	541.926	4,13
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	500	546.500	541.926	4,13
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	300	302.250	325.156	2,48
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	300	328.350	325.156	2,48
		6.518.380	6.752.523	51,46
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		8.416.380	8.709.268	66,37
- TITRES OPCVM				
* SICAV TRESOR	2.410	252.644	253.011	1,93
* SICAV ENTREPRISE	1.960	200.163	201.692	1,54
		452.807	454.703	3,47
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		8.869.187	9.163.971	69,84

3.2. PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2005 à 3.945.283 dinars, détaillée comme suit :

<i>(en dinars)</i>				
DESIGNATION	NOMBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31/12/2005	% DE L'ACTIF NET
PLACEMENTS MONETAIRES :				
- BILLETS DE TRESORERIE :				
* Billet FLEXO40 – 09/02/2006	1	48.977	49.550	0,38
* Billet FLEXO41 – 20/02/2006	1	146.930	148.275	1,13
* Billet FLEXO42 – 25/02/2006	1	195.907	197.474	1,50
* Billet Les Oliviers - 01 – 23/07/2008	1	304.310	309.595	2,36
		696.124	704.894	5,37
- BONS DU TRESOR :				
* BTCT52S – 29/08/2006	150	142.184	144.461	1,10
* BTCT52S – 29/08/2006	500	475.750	481.898	3,67
* BTCT52S – 01/11/2006	100	95.263	95.750	0,73
* BTCT52S – 01/11/2006	200	190.707	191.535	1,46
* BTCT52S – 12/12/2006	100	95.096	95.291	0,73
		999.000	1.008.935	7,69
- CERTIFICATS DE DEPOT :				
* BIAT – 01/01/2006	1	499.501	500.000	3,81
* BIAT – 08/01/2006	1	499.501	499.650	3,81
		999.002	999.650	7,62
TOTAL DES PLAC. MONETAIRES		2.964.126	2.713.479	20,68
- DISPONIBILITES		1.231.804	1.231.804	9,39
TOTAL GENERAL		3.925.930	3.945.283	30,07

3.3. AUTRES ACTIFS :

Ce poste est arrêté à 9.666 dinars, détaillé comme suit :

- Débiteurs divers	:	9.666 D
- Immobilisations nettes	:	0
		9.666 D

Le solde du compte débiteurs divers correspond à des retenues à la source sur intérêts courus B.T.A. achetés par MILLEMNIUM OBLIGATAIRE SICAV.

3.4. PASSIF EXIGIBLE :

Les dettes de la Société MILLEMNIUM OBLIGATAIRE SICAV s'élèvent au 31 décembre 2005 à 30.793 dinars, détaillées comme suit :

- Gestionnaire C.G.F. (quatrième trimestre 2005)	:	14.680 D
- Dépositaire B.I.A.T. (quatrième trimestre 2005)	:	6.830 D
- Commissaire aux comptes	:	7.830 D
- C.M.F. (redevances + publications)	:	1.167 D
- Impôts à payer	:	108 D
- Charges à payer	:	<u>178 D</u>
		30.793 D

3.5. CAPITAL :

Ce poste est arrêté au 31 décembre 2005 à 12.472.597 dinars, détaillé comme suit :

- Capital social au 31 décembre 2005	:	12.368.400 D
- Sommes non distribuables de l'exercice	:	48.328 D
- Résultat non distribuable de l'exercice clos	:	55.869 D
Capital au 31 décembre 2005		<u>12.472.597 D</u>

3.5.1. CAPITAL SOCIAL :

Le capital social, arrêté au 31 décembre 2005 à 12.368.400 dinars a évolué, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 2005, comme suit :

Capital au 31 décembre 2004 :

- Montant	:	4.960.200 D
- Nombre de titres	:	49.602
- Nombre d'actionnaires	:	229

Souscriptions réalisées de la période :

- Montant	:	14.575.700 D
- Nombre de titres	:	145.757
- Nombre d'actionnaires nouveaux	:	156

Rachats effectués de la période :

- Montant	:	7.167.500 D
- Nombre de titres rachetés	:	71.675
- Nombre d'actionnaires sortants	:	78

Capital au 31 décembre 2005 :

- Montant	:	12.368.400 D
- Nombre de titres	:	123.684
- Nombre d'actionnaires	:	307

3.5.2. SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2005 à 48.328 dinars, détaillée comme suit :

Résultat non distribuable de l'exercice :

- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	:	<17.592>D
- Variation des plus ou moins values réalisées sur titres	:	<6.231>D
- Frais de négociation	:	<u><479>D</u>
		<24.302>D

Régularisation des S.N.D. :

- Régularisation des S.N.D. sur souscriptions	:	137.405 D
- Régularisation des S.N.D. sur rachats	:	<u><64.775>D</u>
		72.630 D

Sommes non distribuables de l'exercice		<u>48.328 D</u>
--	--	-----------------

NOTE N°4 : ELEMENTS DU RESULTAT**4.1. REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :**

DESIGNATION	DU 01/01/2005 AU 31/12/2005	DU 01/01/2004 AU 31/12/2004	ECART
Intérêts sur obligations et v. assimilées Etat (échus)	146.466	99.788	46.678
Intérêts sur obligations et v. assimilées (potentiels)	163.220	24.449	138.771
Intérêts sur obligations et v. assimilées sociétés (échus)	114.765	132.490	<17.725>
Revenus des placements et autres valeurs diverses	0	0	0
Revenus des titres OPCVM	31.164	44.755	<13.591>
	<u>455.615</u>	<u>301.482</u>	<u>154.133</u>

4.2. REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

DESIGNATION	DU 01/01/2005 AU 31/12/2005	DU 01/01/2004 AU 31/12/2004	ECART
Revenus des bons du Trésor échus	11.930	0	11.930
Revenus des bons du Trésor potentiels	9.935	0	9.935
Revenus des billets de trésorerie échus	43.401	39.395	4.006
Revenus des billets de trésorerie potentiels	1.191	2.250	<1.059>
Revenus des certificats de dépôt échus	13.482	499	12.983
Revenus des certificats de dépôt potentiels	649	0	649
Revenus des comptes de dépôt	8.902	16.088	<7.186>
	<u>89.490</u>	<u>58.232</u>	<u>31.258</u>

4.3. CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

DESIGNATION	DU 01/01/2005 AU 31/12/2005	DU 01/01/2004 AU 31/12/2004	ECART
Rémunération du gestionnaire	46.990	26.091	20.899
Rémunération du dépositaire	11.621	7.081	4.540
	<u>58.611</u>	<u>33.172</u>	<u>25.439</u>

4.4. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

DESIGNATION	DU 01/01/2005 AU 31/12/2005	DU 01/01/2004 AU 31/12/2004	ECART
Redevance C.M.F.	9.956	5.637	4.319
Rémunération commissaire aux comptes	10.000	7.452	2.548
Publicité et publications	602	645	<43>
Agios, frais bancaires et autres charges	33	85	<52>
Impôts et taxes	1.188	798	390
Dotations aux amort. et autres actifs non courants	215	2.042	<1.827>
	<u>21.994</u>	<u>16.659</u>	<u>5.335</u>

4.5. SOMMES DISTRIBUABLES :

DESIGNATION	DU 01/01/2005 AU 31/12/2005	DU 01/01/2004 AU 31/12/2004	ECART
RESULTAT D'EXPLOITATION	464.500	309.883	154.617
+ REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION :			
* Régularisation du résultat dist./souscriptions	354.291	200.260	154.031
* Régularisation du résultat dist./rachats	<200.765>	<225.341>	24.576
	<u>153.526</u>	<u><25.081></u>	<u>178.607</u>
TOTAL REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPL.	153.526	<25.081>	178.607
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	618.026	284.802	333.224

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS**5.1. DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS AU 31 DECEMBRE 2005 :**

DU	DU	DU
01/01/05	01/01/04	01/01/03
AU	AU	AU
31/12/05	31/12/04	31/12/03

Données par action :

Revenus des placements	4,407	7,252	11,023
Charges de gestion des placements	<u>- 0,474</u>	<u>- 0,669</u>	<u>- 0,915</u>
Revenus nets des placements	3,933	6,583	10,108
Autres charges	<u>- 0,178</u>	<u>- 0,336</u>	<u>- 0,757</u>
Résultat d'exploitation (1)	3,755	6,247	9,351
Régularisation du résultat d'exploitation	<u>1,240</u>	<u>- 0,506</u>	<u>- 4,105</u>
Sommes distribuables de l'exercice	4,995	5,741	5,246
Variation des plus ou moins values potentielles	- 0,142	- 0,042	- 0,020
Plus ou moins values réalisées/titres	- 0,050	- 0,223	- 0,877
Frais de négociation	- 0,004	- 0,017	- 0,011
Résultat non distribuable de l'exercice (2)	- 0,196	- 0,282	- 0,908
Résultat net de l'exercice (1+2)	3,559	5,965	8,443
Droits d'entrée et de sortie	0	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	- 0,196	- 0,282	- 0,908
Régularisation du résultat non distribuable de l'exercice	<u>0,587</u>	<u>0,216</u>	<u>0,028</u>
Sommes non distribuables de l'exercice	0,391	- 0,066	- 0,880
Distribution de dividendes	5,740	5,245	5,895
Valeur liquidative	105,839	106,868	106,440
Actif net moyen	9.959.540	5.526.793	8.507.139
Ratios de gestion des placements			
Charges/actif net moyen	0,59%	0,60%	0,53%
Autres charges/actif net moyen	0,22%	0,30%	0,44%
Résultat distribuable de l'ex./actif net moyen	6,20%	5,15%	3,05%